

PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
03 mai 2018

Présents : ANCRENAZ Aurélie ; ANCRENAZ Gilles ; BIMBERT Joëlle ; FAMEL Emile ; GRELAZ Bruno ; GY Pierre ; LHOTE Marilyn ; MERMOUX Serge ; SALZARD Christophe ; SAULNIER Arlette ; SAVOINI Serge ; TROGER Jean-Luc ; VANDEMAELE Sylvie ; WATT-CHEVALIER Aline

Absents excusés: BALLARA Patricia, donne pouvoir à WATT-CHEVALIER Aline ; TUR Thierry donne pouvoir à BIMBERT Joëlle.

Absents : COMTE Rachel ; KRAFFT Agnès ; LOPEZ Maria

Secrétaire de séance : ANCRENAZ Gilles

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2018 : Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2/ Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations données par le Conseil Municipal :
NEANT

DÉLIBÉRATIONS :

3/ Vote des subventions aux associations

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :
 - 200€ pour les anciens de l'AFN
 - 200€ pour le souvenir français
 - 800€ pour le club des Aînés
 - 150€ pour la Prévention routière
- **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 600 € au Tigers Club (en l'absence de S. MERMOUX, conseiller intéressé au sein de l'association)
- **DECIDE**, à l'unanimité moins une abstention (B.GRELAZ), d'attribuer une subvention de 1'000.00€ aux amis de la grande maison.
- **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 1.400 € à l'Association Vie-Tamine (en l'absence de A.WATT-CHEVALLIER, conseillère municipale intéressée au sein de l'association), dont 1.000 Euros pour la bibliothèque et 400 Euros pour le don du sang
- **DECIDE**, à l'unanimité moins 2 abstentions (J.BIMBERT et TUR Thierry), de ne pas attribuer de subvention à l'association de parent d'élèves.
- **DECIDE**, à l'unanimité moins 4 abstentions (A.WATT-CHEVALIER, P.BALLARA, J.BIMBERT et TUR Thierry) de ne pas attribuer de subvention à l'association « l'abeille »

4/ Contrat d'engagement pour une séance de cinéma en plein air

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le contrat d'engagement pour l'organisation de la séance de cinéma en plein air qui se tiendra le 29 juin prochain, pour un montant de 1370 € TTC et autorise Monsieur le Maire à le signer. Le film projeté est « l'ascension ».

5/ Modification n°13 des statuts de la CCFG :

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de statuts modifiés n°13 de la Communauté de Communes Faucigny Glières.

6/ Avis sur l'intégration de la Commune nouvelle de Glières-Val-de-Borne au sien de la CCFG

A l'unanimité le Conseil accepte de retirer ce point de l'ordre du jour. Monsieur le Maire précise que la Communauté de Communes donnera un avis lors du prochain Conseil Communautaire et qu'en conséquence, les Communes n'ont pas besoin de se prononcer sur la question.

La séance est levée à 22h34

Le Maire, Serge SAVOINI